



# Dossier de réservation

**Vous aimeriez exposer à la Salle des Clercs ? Faites-nous part de votre projet en complétant ce dossier de réservation. Un Comité de sélection instruera votre candidature qui sera ensuite soumise à la validation d'une commission de programmation.**

## Dossier à retourner :

### > Par voie postale

Ville de Valence  
Direction Sports Culture Événementiel et Vie associative  
Service Action Culturelle  
Place de la Liberté  
26000 Valence

### > Ou à déposer sur place

Direction Sports Culture Événementiel et Vie associative  
CGV / 50 rue Denis Papin (2<sup>e</sup> étage)  
Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h  
Le jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 15 h 30 à 17 h

## ARTISTE OU STRUCTURE (ASSOCIATION, SOCIÉTÉ...)

Nom : .....  
Adresse : .....  
Téléphone : .....  
Mail : .....  
Site internet : .....

## COORDONNÉES DE LA PERSONNE RÉFÉRENTE

Nom : .....  
Prénom : .....  
Tél. : .....

Vous souhaitez exposer en qualité d'  artiste\*,  artisan d'art\*,  artisan,  autre :

Individuel  collectif\*\*  associatif  institutionnel  autre : .....

## Joindre un CV (parcours, formation, travaux, ...)

\* Indiquez votre numéro  d'ordre MDA ou  numéro de Siret, ou  l'extrait de Kbis : .....

\*\* Joindre la liste complète des exposants, accompagnée de leur CV, parcours, travaux et formation.

**À noter que tout dossier incomplet ne pourra être étudié par le comité de sélection.**

## **NOTE D'INTENTION DU PROJET**

Joindre tout document utile à la présentation du projet

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## **DATES (DÉBUT - FIN) D'EXPOSITION ENVISAGÉES, PAR ORDRE DE PRÉFÉRENCE**

- 1 - .....
- 2 - .....
- 3 - .....

## **ÉLÉMENTS DE SÉLECTION**

Les projets seront principalement évalués sur leur qualité, leur originalité, leur pertinence, le parcours du candidat ou du collectif, ainsi que leur reconnaissance par des professionnels et/ou d'autres lieux d'exposition.

## **DOSSIER ADMINISTRATIF**

Pièces à fournir après validation de la Commission de programmation :

- > Les statuts et la composition du bureau pour les associations.
- > Un chèque de caution d'un montant de 352 €, à l'ordre du Trésor public.
- > Une attestation d'assurance en responsabilité civile précisant les dates et le lieu d'exposition.
- > Le cas échéant, justificatif autorisant les ventes (artistes : déclaration auprès de la Maison des artistes ou de l'AGESSA / artisans d'art : inscription auprès de la Chambre des Métiers / associations : déclaration en préfecture / établissements culturels : arrêté de régie de recettes / Extrait de Kbis).

### **Renseignements :**

Secrétariat : 04 75 79 23 50

[salledesclercs@mairie-valence.fr](mailto:salledesclercs@mairie-valence.fr)